

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05 septembre 2017	29 septembre 2017	P_2017_5335

### 1. Intitulé du projet

Exploitation d'une plateforme de valorisation de déchets à Gauriaguet (33)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PENA ENVIRONNEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marc PENA, Président Directeur Général

RCS / SIRET

3 8 0 | 1 4 1 | 3 5 8 | 0 0 0 4 0

Forme juridique

Société par actions simplifiée

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Le projet est soumis à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques 2515, 2517, 2710-1, 2710-2, 2714, 2713, 2718 et 2791.  L'activité de traitement de déchets (broyage de déchets de bois et de déchets verts) visée par la rubrique 2791 n'entre pas dans le champ de la rubrique IED 3532.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise l'aménagement et l'exploitation d'une plateforme de valorisation de déchets sur la commune de Gauriaguet (33). L'installation s'implantera sur un terrain de 1,4 ha au sein d'une future zone d'activités économiques (ZAE) de 41,3ha, qui s'étendra sur les communes de Gauriaguet et Peujard (33).

L'installation sera dédiée à la collecte, au tri et au prétraitement des déchets non dangereux et dangereux avant de les orienter vers des filières de valorisation spécifiques.

L'installation, d'une capacité annuelle d'environ 39 000 T/an comportera:

- une déchèterie pour les apports de déchets directement par les producteurs initiaux ;
- des alvéoles de stockage des différents types de déchets en transit sur le site ;
- des bâtiments recevant des activités de tri des déchets ;
- des activités de prétraitement (broyage de déchets de bois, de déchets verts et de déchets inertes) ;
- un parc de bennes vides utilisées pour la collecte des déchets.

Le détail des capacités annuelles et instantanées de l'installation est joint en annexe.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre d'offrir une solution locale de transfert et de tri pour les différents flux de déchets collectés notamment dans les déchèteries des collectivités, apportés directement par les producteurs, ou collectés par PENA lors de l'enlèvement des bennes de déchets mises à disposition auprès de professionnels.

La localisation à proximité de la RN10 facilite l'accès au site, ainsi que l'évacuation des flux de déchets sortants vers des filières de valorisation adaptées sans avoir à emprunter le réseau routier secondaire.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de la plateforme se dérouleront sur une période de 6 mois. Ils comprendront les phases suivantes :

- Terrassement sur l'ensemble des terrains ;
- Création d'un bassin étanche de gestion des eaux équipé en sortie d'une vanne de coupure et d'un dispositif de type séparateur à hydrocarbures. Le rejet se fera à un débit de fuite régulé à 3l/s.ha, vers le réseau de collecte des eaux pluviales de la future ZAE (fossés au niveau de la voirie centrale desservant la ZAE) ;
- Amené des réseaux enterrés et raccordement au niveau de la voirie centrale desservant la ZAE (électricité, AEP, eaux pluviales, assainissement collectif) ;
- Réalisation des couvertures sur l'ensemble du site, adaptées aux différents types de matériaux pris en charge (zone enrobée 6427 m<sup>2</sup>, zone de dallage béton 2631 m<sup>2</sup>, zone stabilisée 2782 m<sup>2</sup>) ;
- Mise en oeuvre d'une haie végétalisée et d'une clôture en périphérie du site ;
- Aménagement des alvéoles de stockage et des bâtiments à l'aide de structures modulaires ;
- Création d'une filière d'assainissement autonome pour les eaux usées sanitaires (Nota : le raccordement de la ZAE au réseau d'assainissement collectif est prévu pour 2022 lorsque les travaux d'extension de la STEP de Cubzac-les-Ponts seront achevés ; ce point est développé en annexe).

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La plateforme déchets comprendra des activités de regroupement, transit, tri et prétraitement des déchets non dangereux (DND) et des déchets dangereux (DD).

Les déchets seront apportés soit par les producteurs initiaux dans la zone déchèterie du site, soit par des camions de collecte (flux issus des déchèteries du territoire, bennes mises à disposition de professionnels, etc.).

Les véhicules seront pesés en entrée et en sortie du site au moyen d'un pont-bascule.

Les DND seront stockés dans des alvéoles, des bennes métalliques ou des aires délimitées au sol pour les déchets verts et les déchets inertes. Les déchets dangereux seront stockés dans une armoire dédiée.

Les déchets seront ensuite, selon leurs natures, triés, affinés, broyés et conditionnés.

Les flux de déchets gérés seront les suivants :

- Bois,
- Cartons,
- Plastiques durs,
- Plastiques souples,
- Déchets inertes,
- Déchets verts,
- DEEE,
- Ferrailles,
- Métaux non ferreux (MNF),
- Déchets dangereux (amiante, batteries, emballages souillés, aérosols),
- Plâtres,
- Verre,
- DND en mélange.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de PENA est soumis à :

- Autorisation environnementale unique en tant qu'ICPE soumise à autorisation ;
- Permis de construire.

A noter :

Le projet d'aménagement d'ensemble de la ZAE (41,3 ha), porté par la SARL ES, fera l'objet d'un permis d'aménager associé à une évaluation environnementale.

Les études sont actuellement en cours de réalisation, et le dépôt du dossier est prévu pour juin 2018. Une note environnementale concernant ce projet d'ensemble est jointe en annexe.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	14 000 m <sup>2</sup>
Longueur du terrain	environ 200 m
Largeur du terrain	environ 70 m
Surface totale bâtie (4 bâtiments)	895 m <sup>2</sup> (Bureaux 110 m <sup>2</sup> + Bâtiment MNF 250 m <sup>2</sup> + Bâtiment DND 160 m <sup>2</sup> + Bâtiment activités 375 m <sup>2</sup> )

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "La Marquette",  
33 240 Gauriaguet

Section : WL

Parcelles : 5, 8, 9 et 13

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 24 ' 28 " O Lat. 45 ° 02 ' 34 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gauriaguet se trouve dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin Adour-Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne concerne pas de périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP. Le périmètre de protection de captage le plus proche se situe à 850 m au Nord-ouest du site (captage de Peujard la Brauge dans l'éocène moyen).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Vallée et palus du Moron (FR7200685), situé à 5,0 km à l'Ouest ; - Vallée de la Saye et du Meudon (FR7200689), situé à 6,5 km à l'Est. Compte tenu des distances d'éloignement et de la configuration du réseau hydrographique, le projet n'aura aucune incidence potentielle sur ces sites.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site du projet est situé à 20 km à l'Ouest. Il s'agit du château, son parc et ses dépendances sur la commune de Margaux. Il n'entretient aucun lien de covisibilité ou intervisibilité avec le projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera alimenté en eau par le réseau public d'adduction en eau potable (AEP). Le réseau AEP sera sollicité pour : - les besoins en eau sanitaire pour le personnel ; - le nettoyage des aires de travail et des bennes de déchets.  Les consommations annuelles d'eau potable sont évaluées à 250 m3/an.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur les masses d'eau souterraines. La nappe superficielle a été rencontrée à une profondeur supérieure à 3 m au droit des terrains du projet. L'ensemble des aires de transit et traitement des déchets susceptibles d'impacter le milieu sera imperméabilisé et les eaux du site feront l'objet d'un traitement et d'une gestion adaptée.
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains actuels sont relativement plats et ne nécessiteront pas de travaux de terrassement importants. La création du bassin de gestion des eaux est susceptible de générer un excédent de matériaux qui sera valorisé en filière adaptée, le cas échéant. Les terres excavées seront autant que possible réutilisées sur le site ou sur des terrains voisins dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAE.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupé par un champ cultivé en maïs, ainsi qu'une partie de vigne. La conclusion de l'écologue en charge des investigations 4 saisons pour l'élaboration de l'évaluation environnementale de la ZAE, à la suite de son premier passage le 11/08/2017, est la suivante : "Pour le secteur du projet PENA, aucune sensibilité écologique particulière n'est identifiée. Il n'est pas préconisé d'éléments particuliers, si ce n'est la bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, et le maintien du fossé et de la végétation du talus SNCF à l'est".
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les terrains du projet ont actuellement une vocation agricole. Le projet va entraîner la consommation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,14 ha de vignes ;</li> <li>- 1,2 ha de culture de maïs.</li> </ul> <p>Les 0,07 ha restants affectés par le projet correspondent au chemin enherbé séparant les deux champs.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation à risque recensée à proximité. La commune de Gauriaguet n'est pas concernée par un PPRT.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'état des risques naturels sur le terrain du projet est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque tempête (toute la Gironde) ;</li> <li>- Risque sismique : zone 2 - sismicité faible ;</li> <li>- Risque feu de forêt : pas de PPRIF sur la commune de Gauriaguet ;</li> <li>- Mouvement de terrain : aucune zone d'aléa à moins de 2 km ;</li> <li>- Retrait-gonflement des argiles : aléa moyen ;</li> <li>- Inondation : hors zone inondable - sensibilité très faible vis-à-vis du risque de remontée de nappe phréatique.</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>S'agissant d'une installation de gestion des déchets, le projet est susceptible d'engendrer des risques sanitaires liés à la présence et au traitement des déchets. Toutes les précautions seront prises pour limiter les émissions atmosphériques. Les aires de stockage étanches, associées aux contrôle qualitatif des effluents pluviaux, permettra de s'assurer de l'absence d'impact sanitaire.</p> <p>Aucun établissement sensible n'est présent au voisinage du projet.</p>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic moyen journalier de camions sur l'installation a été évalué à 9 semi-remorques pour les expéditions, et 27 camions pour les apports (base : 251 jours de fonctionnement par an).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation d'engins de chantier pendant les travaux donnera lieu à des émissions acoustiques ponctuelles.</p> <p>En phase d'exploitation, le trafic lié à l'activité, ainsi que les opérations de manutention, de tri et de broyage seront sources de bruit.</p> <p>Le projet est situé à près de 250 m des premières habitations, dont il est séparé à l'Est par la voie ferrée (TER + TGV) et à l'Ouest par la RN10. La voie ferrée et la RN10 génèrent des nuisances sonores importantes.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La gestion de déchets verts fermentescibles sur le site est susceptible d'être à l'origine de nuisances olfactives aux abords du site en cas de séjour prolongé de ces déchets sur la plateforme. Afin de supprimer ce risque, le temps de séjour des déchets verts sur le site est limité.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'utilisation de broyeurs pour le broyage des déchets verts, des déchets de bois A et B et des déchets inertes est susceptibles d'engendrer des vibrations. Dans une moindre mesure, le trafic lié à l'activité et les opérations de manutention de déchets (chargement, déchargement, etc.) sont susceptibles d'engendrer également des vibrations. Aucune vibration ne sera perceptible à l'extérieur des limites de l'ICPE.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site sera équipé d'un éclairage extérieur qui sera utilisé la nuit, pendant les horaires de fonctionnement de l'installation (8h-18h), notamment en période hivernale.  La voirie interne de desserte de la ZAE sera équipée d'un éclairage.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation d'engins de chantier pendant les travaux générera des émissions de gaz d'échappement ainsi que des émissions de poussières. En phase d'exploitation, la manipulation des déchets (chargement, déchargement, tri) ainsi que les opérations de broyage pourront générer des émissions de poussières. Les circulations de camions, les engins d'exploitation du site et les broyeurs émettront des gaz d'échappement. Des mesures seront prises pour limiter les envols liés aux circulations et aux terrassements en phase de chantier et d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents concerneront : - les eaux de lavage des aires de travail et des bennes ; - les eaux pluviales potentiellement souillées collectées sur les voiries et les zones de stockage des déchets. Ces eaux de lavage et pluviales seront collectées dans un bassin de rétention et seront traitées dans un déboureur-séparateur d'hydrocarbures (DSH) avant rejet vers le réseau d'eaux pluviales de la ZAE. Elle feront l'objet de contrôles périodiques de leur qualité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Les eaux usées sanitaires générées par le personnel. Ces eaux seront traitées dans une filière d'assainissement autonome avec infiltration sur les terrains du projet. A terme, l'installation sera raccordée au réseau d'assainissement collectif lorsque les travaux d'agrandissement de la STEP de Cubzac-les-Ponts seront achevés (en 2022).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'installation gèrera des flux de déchets entrants et sortants. Toutefois, les déchets produits sur le site seront en faible quantité et se limiteront à : - Déchets d'entretien du matériel d'exploitation (huiles de vidange, filtres, ... ) ; - Déchets du personnel (assimilable à des ordures ménagères) ; - Déchets verts d'entretien de la haie périphérique ; - Boues de curage du séparateur à hydrocarbures.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet s'insère dans une nouvelle ZAE, en bordure d'une voie ferrée et à proximité de la RN10. L'installation est largement éloignée des éléments du patrimoine architectural, culturel et paysager. Il n'y a aucune covisibilité avec les éléments présents dans le secteur d'étude.</p> <p>La zone du projet ne présente pas de sensibilité archéologique particulière (cf. SRA) et la majeure partie des terrains est constituée de remblais issus des travaux de la RN10.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est compatible avec l'usage du sol défini par le document d'urbanisme (zone 1AUy : zone à urbaniser liée aux activités économiques). L'installation s'insère au sein d'une future ZAE pour laquelle les études d'aménagement d'ensemble et les procédures d'autorisation sont en cours.</p> <p>Conformément au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gauriaguet, les activités agricoles (vignoble et maïs) actuellement présentes sont amenées à disparaître.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé n'a été identifié à moins de 4 km du site du projet. Les projets identifiés dans un rayon plus large ne sont pas de nature à avoir des incidences cumulées avec le projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'exploitant prévoit les mesures d'évitement et de réduction suivantes :

- Localisation dans la ZAE à l'écart de la route au Sud et du pont routier afin d'éviter les vues directes sur l'intérieur du site depuis cet axe ;
  - Localisation en bordure de la voie ferrée qui génère déjà des nuisances importantes. De plus, les arbres bordant la voie ferrée ferment les vues à l'Est sur le site et seront conservés ;
  - Haie végétale (espèces locales) en périphérie du site fermant les vues directes sur le site ;
  - Limitation de la vitesse de circulation sur le site pour limiter les émissions de gaz d'échappement et les envois de poussières;
  - Traitement des eaux collectées avant rejet dans le réseau collectif de la ZAE et limitation du débit de fuite (3l/s.ha) ;
  - Bassin étanche et vanne de confinement permettant d'isoler, le cas échéant, tout déversement accidentel ou eaux d'extinction d'incendie.
  - Dispositions de maîtrise des incidences environnementales du chantier dans le cahier des charges des travaux.
- Au regard des impacts résiduels attendus, il n'est pas prévu de mettre en oeuvre des mesures de compensation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de plateforme de valorisation de déchets s'insère au sein d'une future ZAE en cours de développement qui fera l'objet d'une éval. env., en accord avec l'occupation des sols définie au PLU, sur des terrains ne présentant pas d'enjeux environnementaux particuliers (cf. note environnementale du contexte de la ZAE jointe en annexe).

Au regard des faibles incidences potentielles du projet sur l'environnement, aussi bien en phase de travaux qu'en phase d'exploitation, et des mesures prévues pour limiter les incidences environnementales, l'exploitant propose de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de son projet d'aménagement et d'exploitation de la plateforme de valorisation de déchets. Conformément à la réglementation, une notice environnementale, abordant en particulier les thématiques "maîtrise des rejets atmosphériques" et "maîtrise de la qualité des effluents" sera jointe au dossier ICPE.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe n°7 : Extrait du plan de zonage du PLU de Gaurriaguet

Annexe n°8 : Capacités de l'installation (capacité annuelle / capacités instantanées de stockage)

Annexe n°9 : Note de présentation du contexte environnemental de la future Zone d'Activités Économiques dans laquelle s'insère le projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



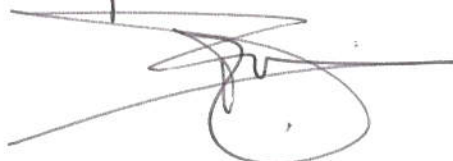
Fait à

Mérignac

le,

4/9/17

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess

# PENA ENVIRONNEMENT

## Plateforme de valorisation de déchets de Gauriaguet

Lieu dit "La Marquette";  
33240 GAURIAGUET

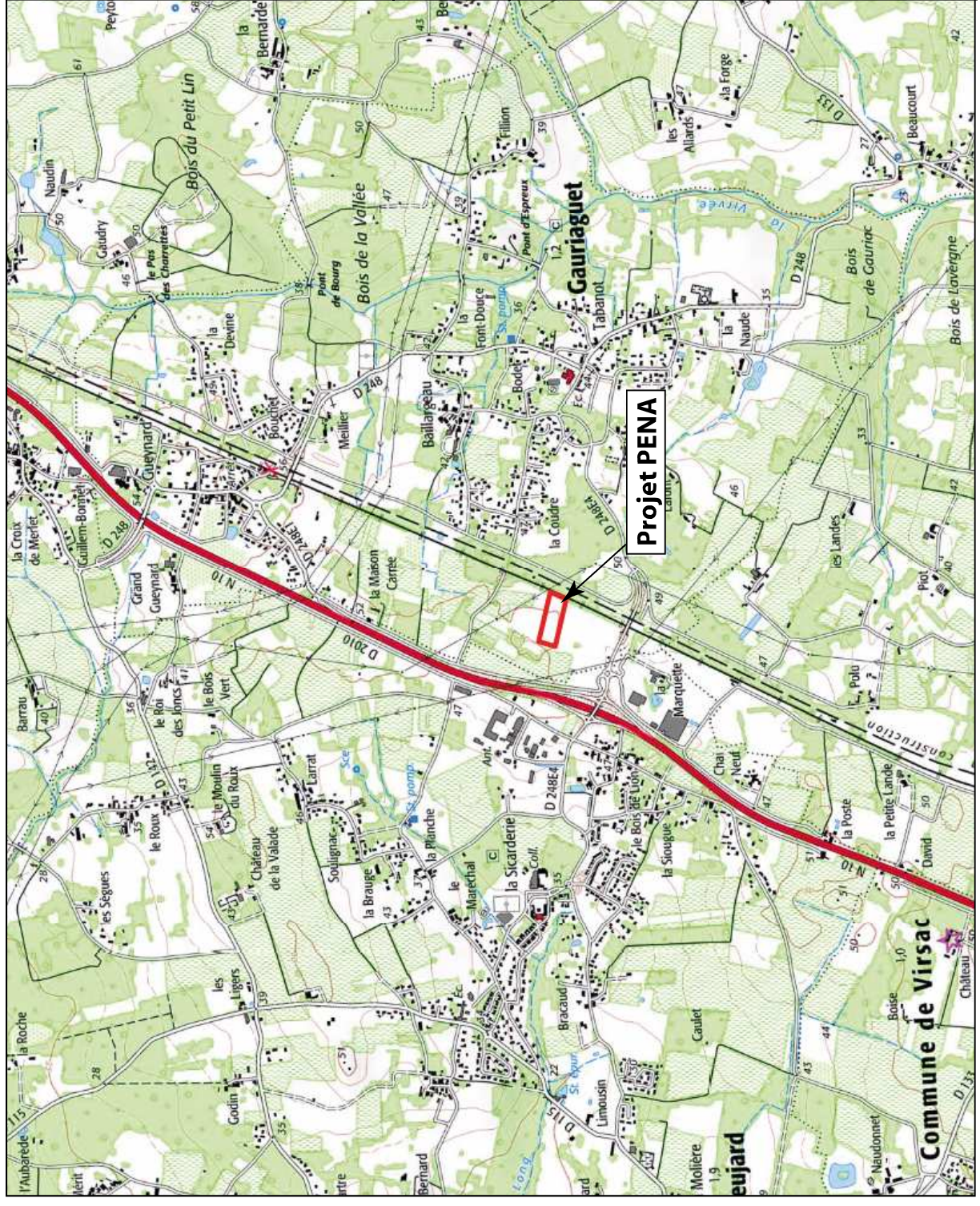


Echelle : 1/25000



Type de document : A4      Date : 24/08/2017

 Emprise du projet



# Repérages photographiques – Pena Gauriaguet – 17/08/2017



Image satellite 16/07/2016 – Google Earth



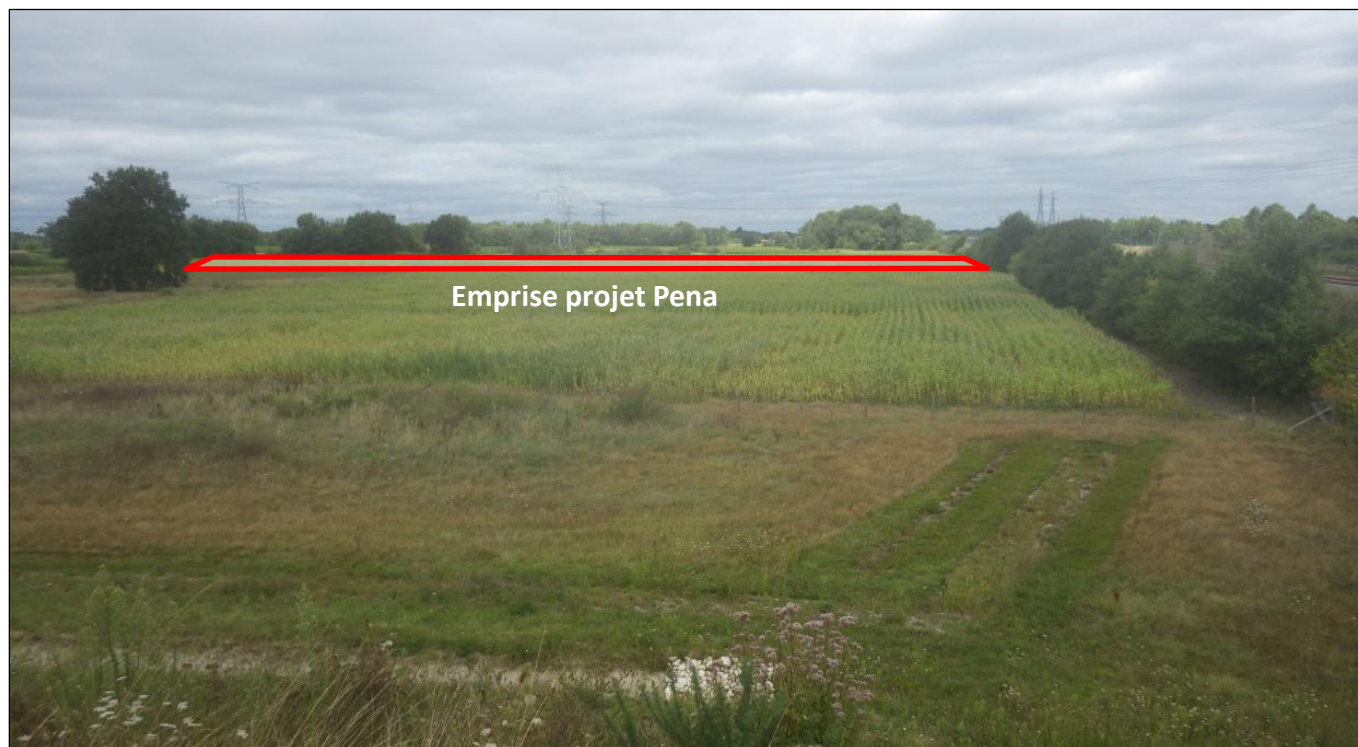
1 - Vue sur champ de maïs, direction Est



2 - Vue sur vigne, direction Ouest



3 - Vue sur champ de maïs, direction Sud










4 - Vue du pont de la RD248E4, direction Nord

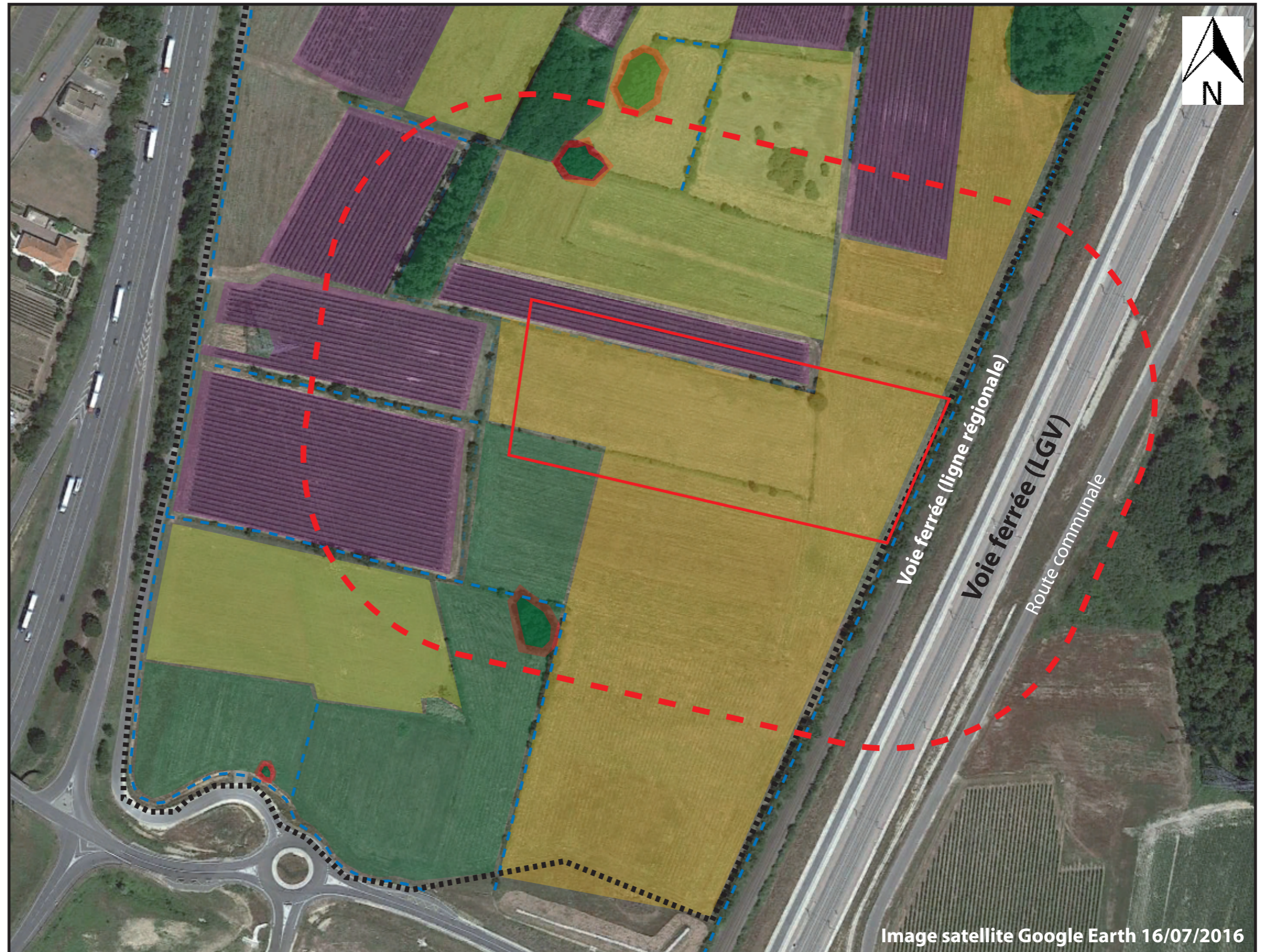
Plan des abords  
 Projet d'exploitation  
 d'une plateforme de  
 valorisation de déchets  
 à Gauriaguet (33)

Echelle 1/2 000



Légende :

-  Limite projet Pena
-  Rayon de 100 m autour de l'emprise du projet
-  Limite zone projet ZAE
-  Champs de maïs
-  Vignes
-  Fourrés et boisements
-  Prairies mésophiles
-  Friches
-  Fossés végétalisés
-  Arbres isolés



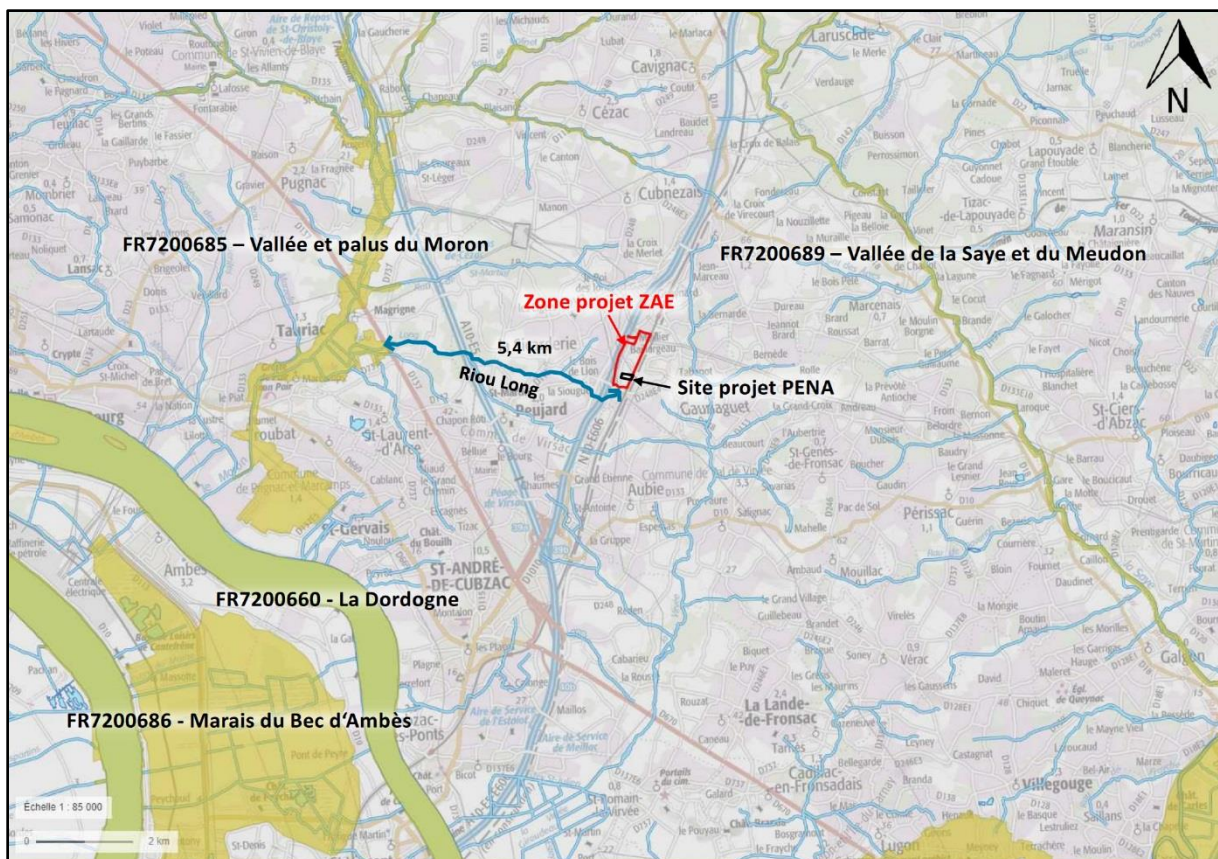
## Annexe n°6 : Plan de situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000 à proximité

Les sites NATURA 2000 les plus proches du site du projet sont :

- Vallée et palus du Moron (FR7200685), situé à 5,0 km à l'Ouest ;
- Vallée de la Saye et du Meudon (FR7200689), situé à 6,5 km à l'Est ;
- La Dordogne (FR7200660), situé à 6,9 km au Sud-ouest.

A priori, la zone de projet ne présente qu'un lien fonctionnel éloigné avec le site d'intérêt communautaire « Vallée et palus du Moron » via le réseau hydrographique présent dans le secteur. Ce site d'une superficie de 945 ha est important en particulier pour sa mosaïque de milieux humides favorables notamment à la présence du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe.

Le ruisseau le Riou Long, qui débute en limite Sud de la zone de projet, traverse le site Natura 2000 environ 5,4 km en aval. Ce cours d'eau rejoint le Moron environ 7 km en aval du site de projet. Il prend la forme d'un fossé végétalisé à écoulement intermittent. **Au regard de la distance d'éloignement de la zone de projet et des caractéristiques du ruisseau, on ne retient pas d'incidence potentielle du projet sur les sites Natura 2000.**



**Figure 1. Localisation des sites NATURA 2000 les plus proches du site du projet (Source : CARMEN Nouvelle-Aquitaine)**